

LE DROIT, UNE ARME AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE ^{287j6}



Patrice SPINOSI
Avocat au Conseil d'État et à la Cour
de cassation

“ *Le Droit n'est pas un instrument de satisfaction électoraliste mais la colonne vertébrale de notre société* ”

Quel sera l'avenir de nos démocraties ? Quand les discours souverainistes et populistes trouvent chaque jour plus d'écho dans l'espace public, comment éviter de voir disparaître des libertés que nous pensions définitivement acquises ?

C'est l'enjeu essentiel des années à venir. La sortie programmée de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, l'élection de Donald Trump, l'incertitude inédite qui pèse sur le prochain scrutin présidentiel français sont autant de signes des failles structurelles du modèle démocratique occidental tel qu'il nous a été légué après la seconde guerre mondiale.

Les raisons de ce phénomène sont diverses. On peut certainement songer au déclin d'un système économique qui génère toujours plus d'inégalités et dont personne, pauvre ou riche, ne semble se satisfaire.

On peut avancer ensuite la disparition progressive de toute notion de transcendance, qu'elle ait un fondement religieux, laïc ou simplement moral. Nourris de matérialisme, à coup d'*American way of life*, nous avons été élevés aux canons d'une société de consommation où chacun se définit désormais par ce qu'il a et non pour ce qu'il est.

Enfin, il est incontestable que la résurgence du phénomène terroriste a ravivé des craintes que les sociétés occidentales croyaient naïvement éteintes. La peur de la violence domestique paralyse une génération qui, n'ayant jamais connu la guerre, est prête à tout sacrifier à sa sécurité.

Face à ce repli des pays et des citoyens sur eux-mêmes, le Droit continue d'être la principale boussole de la justice, le premier outil démocratique efficace pour garantir nos libertés. Les dérives nationalistes ou démagogiques des programmes de certains candidats pourront encore, s'ils devaient arriver au pouvoir, être contenues par nos institutions, et en particulier par l'autorité judiciaire. Le décret sur l'immigration de la

présidence *Trump* a été suspendu par un juge fédéral, la Cour suprême britannique a imposé la consultation du parlement pour sortir de l'Union européenne, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État français ont fixé un cadre aux mesures de l'état d'urgence dont le gouvernement ne pourra s'affranchir ; autant d'exemples du rôle cardinal des juges pour garantir la démocratie face à la défaillance de certains élus pourtant censés l'incarner.

Les discours défaitistes qui augurent la fin de notre société sont à la mode mais ils sont stériles, souvent tenus pas ceux-là mêmes qui, après avoir largement profité d'un système sont les premiers à vouloir l'enterrer.

Je leur préfère les discours de résistance. Oui, les temps sont durs ! Qui pourrait le nier ? Mais nos institutions sont fortes. Elles ont été bâties à l'ombre de menaces autrement plus graves. Il faut leur faire confiance.

Quoi qu'en pensent nos hommes politiques, le Droit n'est pas un instrument de satisfaction électoraliste mais la colonne vertébrale de notre société. À trop l'oublier, ils risquent de l'apprendre à leurs dépens. ●